

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 29 SEPTEMBRE 2005

Délibération n°2005-18

Date de convocation : 13/09/05
 Nombre de délégués en exercice : 34
 Titulaires : 20
 Suppléants : 11
 Absents non remplacés : 3
 Votants : 28

L'an deux mil cinq, le vingt neuf septembre à dix sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à Sorgues, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain MILON.

ETAIENT PRESENTS :

TITULAIRES

M. BOUILLOT - M. ALLEMAND - M. BUIS - M. RANDOULET - M. GRANIER - M. MAIGRE - M. BEL - M. DUPONT - M. ROUCH - M. FIDELE - M. ROCHEBONNE - M. MILON - M. FOURMENT
 M. STANZIONE - M. MOUREAU - M. GROS - M. MARGAILLAN - M. CHAMPEL
 M. VERNET
 Mme DEPOISIER

SUPPLEANTS

M. LELEU - Mme BERARD - M. QUIOT - M. GLASBERG - M. BERTLOT - M. BANACHE
 M. BLANCO - Mme LAGET - M. PEREZ - M. BLATIERE - M. LEMOSSE

ABSENT(S) NON REMPLACE(S) :

M. GUEDES - M. FORIEL DESTETZET - M. STACHETTI
 Secrétaire de séance : M. FOURMENT

M. BOUILLOT et M. ROUCHE arrivent après le vote de la délibération n°2005-19
 M. MOUREAU arrive après le vote de la délibération N°2005-21



PARVENU A LA
 PREFECTURE DE VAUCLUSE
 11 OCT. 2005
 BUREAU DU COURRIER

OBJET : Décision Modificative N°01 / Exercice 2005 : attribution d'une subvention de fonctionnement de 8 000 € du Conseil Général du Gard

Rapporteur : M. Guy VERNET

Le Rapporteur expose :

Lors de la séance du 14 avril 2005, la commission permanente du conseil général du Gard a décidé de soutenir la mise en place et le fonctionnement du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon, pour l'année 2005 au titre du fonctionnement, pour un montant de 8 000 €.

Il est donc proposé d'inscrire cette recette de fonctionnement au titre de l'exercice 2005 ainsi que créditer les chapitres déficitaires en dépense comme suit :

	Ouverture de recettes	Ouverture de dépenses
R744-020 Subvention du Conseil Général du Gard	8 000 €	

D60622-020 Carburants		1 000 €
D6064-020 Fournitures administratives		1 000 €
D6135-020 Locations mobilières		5 000 €
D611-020 Contrat de Prestation de Services		1 000 €

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Syndical après avoir entendu le rapporteur :

- INSCRIT la subvention de 8 000 € du Conseil Général du Gard en tant que recette de fonctionnement sur l'article 744-020 pour l'exercice 2005
- PROCEDE à une ouverture de crédit pour un montant 8 000 € sur les articles suivants :

60622-020 Carburants :	+ 1 000 €
6064-020 Fournitures Administratives :	+ 1 000 €
611-020 Contrat de Prestation de Services :	+ 1000 €
6135-020 Locations Mobilières :	+ 5 000 €

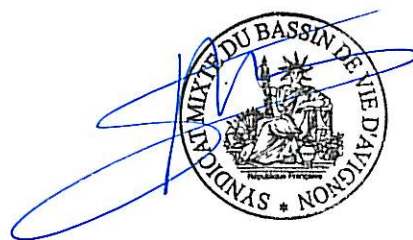
Vote du Conseil : POUR : 28
 CONTRE : /
 ABSTENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
 Acte publié le : 11 OCT. 2005

Pour extrait conforme
 Le Président

Alain MILON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Syndical

Syndicat mixte pour le
Schéma de Cohérence Territoriale
du Bassin de Vie d'Avignon

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Nombre de membres en exercice **34**
 Nombre de membres présents **31**
 Nombre de suffrages exprimés **28**
 VOTES : Contre **1** Pour **28**
 Date de convocation : **13/09/05**

Présents :

Objet :

**PARVENU A LA
PREFECTURE DE VAUCLUS**
11 OCT. 2005
BUREAU DU COURRIER

Désignation	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
D 60622-020 : Carburants	1 000.00 €	
D 6064-020 : Fournitures administratives	1 000.00 €	
D 611-020 : Contrats prestatat ^o services	1 000.00 €	
D 6135-020 : Locations mobilières	5 000.00 €	
R 744-020 : Régular. exercices écoulés		8 000.00 €
Total	8 000.00 €	8 000.00 €

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Président

